



Arrêter pour excès de vitesse, mais sans rien signer

Par **KHen**, le **17/04/2015** à **09:53**

Je vous explique, hier soir je rentrais chez moi et je vois des phares se rapprocher puis une fois que la voiture est à 3 mètres de moi elle met les gyrophares. Je m'arrête à l'entrée de ma résidence.

Là la voiture de gendarmes me dépasse, ils me disent de couper le moteur et ma musique, me demande mes papiers que je leurs donne. Ensuite ils me disent vous savez pourquoi on vous arrête je dis non.

Ils me disent vous rouliez à 130 pour 90... je dis a bon je ne voyais pas la vitesse c'est bizarre. Bref je me prends une bonne dose de morale dans la tête puis un des gendarmes revient et me rend mes papiers ensuite ils me disent vous recevrez une amende et un retrait de 3 point à mon domicile.

J'étais dans une voiture de société, mais est-ce normal que je n'ai rien eu à signer, rien eu à reconnaître, je ne suis pas descendu de mon véhicule à aucun moment. Est-ce que cela me permettra de contester au moins la perte de points ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement,

Par **domat**, le **17/04/2015** à **10:15**

bjr,

le procès verbal d'infraction se fait directement sur un terminal de saisie sans aucun papier à signer, c'est une pratique de plus en plus répandue.

quand c'est un radar automatique, vous ne signez rien.

si vous contestez et que votre contestation n'aboutit pas, vous paierez plus cher.

cdt

Par **janus2fr**, le **17/04/2015** à **10:54**

Bonjour,

Y a t-il bien eu contrôle de la vitesse par radar (ou autres jumelles) ? A vous lire, on ne sait pas...

Par **KHen**, le **17/04/2015** à **10:58**

Bin justement aucune idée ils ne m'ont pas dit!!
vu que c'est juste une camionnette qui m'a rattrapé je ne sais vraiment pas!

Par **razor2**, le **17/04/2015** à **11:40**

Attendez de voir déjà si vous recevez un avis de contravention ou pas.....Et revenez vers nous le cas échéant.

Par **KHen**, le **17/04/2015** à **11:41**

ok merci